

MANIFESTE POUR UNE CIRCULATION APAISÉE EN VILLE

Malgré les efforts déployés ces dernières années en faveur du développement des circulations douces ou modes actifs, notamment les *déplacements à vélo*, les voiries communales sont encore généralement occupées aujourd'hui à 70% en moyenne par la voiture automobile, soit en déplacement soit en stationnement. Cela prive les autres usagers, piétons et cyclistes, de la place indispensable pour se mouvoir et pour stationner sur l'espace public en toute sécurité.

Les piétons, premiers usagers de la voirie (40% en IDF) disposent de trottoirs, qui leur sont légalement réservés.

Mais ceux-ci sont trop souvent et en toute illégalité encombrés par les cyclistes, trottinettes ou autres véhicules et obstacles indésirables. En outre, les trottoirs, en nombre insuffisant, souffrent d'un mauvais entretien et ne respectent pas assez les normes en vigueur en matière de gabarit, de confort, de sécurité et **d'accessibilité pour les personnes handicapées** ou à mobilité réduite (PMR).

De plus, les piétons ne disposent pas assez **d'aires piétonnes**, espaces de rencontre, placettes, lieux de repos verdoyants et confortables, notamment dans le centre-ville et au cœur des quartiers.

Les cyclistes ne disposent pas non plus de la place suffisante dans l'espace public pour y circuler et parquer leur bicyclette en toute sécurité.

La place des cyclistes, dans un espace urbain, se trouve essentiellement sur la chaussée où la circulation a pour vocation d'être apaisée, surtout depuis que la Loi autorise la réduction de la vitesse à 30 km/h (et à 20 km/h dans une zone de rencontre).

Mais, pour une bonne partie, nos villes ont été conçues à une époque antérieure à l'apparition de l'automobile, avec des rues souvent étroites où tous circulaient de conserve. Et, depuis son apparition, on a octroyé progressivement **la plus grande place à la voiture**.

De ce fait, le régime de vitesse n'ayant pas évolué, les cyclistes ont été conduits :

- soit à s'abstenir de rouler sur la chaussée
- soit à faire preuve de témérité en s'imposant malgré tout dans le flux automobile,
- soit à se mettre en infraction en prenant la place des piétons, attitude favorisée actuellement par l'usage illégal de la **voie verte sur trottoir**
- soit à réclamer des « **pistes cyclables** »



Mais le gabarit des rues n'ayant pas changé ou très peu, il n'est ni possible ni souhaitable d'installer des pistes cyclables partout dans le tissu urbain.